

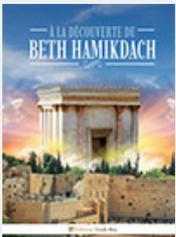


Traité Méguila

Michna 4 - Chapitre 3

[ד] ראש חודש אדר שחל להיות בשבת, קורין בפרשת שקלים;
חל להיות בתוך השבת, מקדימין לשעבר ומפסיקין לשבת
אחרת. בשנייה, "זכור" (דברים כה, יז); בשלישית, "פרה
אדומה" (במדבר יט, ב); ברביעית, "החודש הזה"
(שמות יב, ב). בחמישית, חוזרין לכסדרן. לכול מפסיקין לראשי
חודשים, ולחנוכה, ולפורים, לתעניות, ולמעמדות, וליום
הכיפורים.

Quand le premier du mois de Adar tombe un Shabbat, on lira la section Chékalim. S'il tombe pendant la semaine on l'avancera au Shabbat précédent, puis on s'interrompt le Shabbat suivant. Le deuxième (Shabbat) on lira la section Zakhor ; le troisième (Shabbat), la section Para Adouma, le quatrième (Shabbat) on lira la section Ha'Hodech HaZé Lakhèm, et le cinquième (Shabbat) on reprend [l'ordre habituel. A toutes [les célébrations] on interrompt [l'ordre habituel de la lecture hebdomadaire] : à Roch 'Hodesh, à 'Hanoucca, à Pourim, aux jours de jeûne, pour les Ma'amadot et pour le jour de Kippour.



A la découverte du Beth Hamikdash

Un livre référence sur le Temple de Jérusalem. Une centaine d'illustrations et une description encyclopédique du Beth Hamikdash et de son histoire.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions